

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel :** Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone :**
- Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service :
0 810 012 011 * - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
- Pour obtenir des réponses plus détaillées :
- Sur le paiement de votre impôt :
TRES. GEX
10 PL GAMBETTA BP 429 01174 GEX CEDEX
Tél : 04 50 41 51 03
 - Sur le montant de votre impôt :
CDIF NANTUA SECT.NANTUA EST 8 RUE DES MONTS D'AIN
BOITE POSTALE 8 01130 NANTUA
Tél : 04 74 75 97 48



**(Service 0,06 €/min + prix appel - depuis l'étranger, renseignez-vous auprès de votre opérateur)*

Département : 010 AIN

Commune : 354 ST-GENIS-POUILLY

TF 2019		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2018	13,08 %	%	2,35 %	13,97 %	0,174 %	%	%	
	Taux 2019	13,08 %	%	2,35 %	13,97 %	0,169 %	%	%	
	Adresse	4 RUE LAFAYETTE							
	Base ①	2178		2178	2178	2178			
	Cotisation	285		51	304	4			644
	Cotisation lissée ②								
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
Cotisations 2018	279		50	298	4				
Cotisations 2019	285		51	304	4			644	
Variation	+2,15 %	%	+2,00 %	+2,01 %	0 %	%	%		
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés non bâties	Taux 2018	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2019	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisations 2018								
	Cotisations 2019								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État						Droit proportionnel :			
Base Collectivité						Droit fixe :			
						Frais de gestion de la fiscalité directe locale		19	
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
						Montant de votre impôt :		663	

Références administratives : 010 51 022 014 354 354 T A